

# Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DD209 Analyse des pratiques			
Ancien Code	PEDD2B09APRAT	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEXB2090		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Cédric LEDENT</b> (cedric.ledent@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Analyser sa pratique pédagogique (dispositif pédagogique et posture enseignante) individuellement et avec d'autres en s'appuyant sur des référents théoriques (issus de la recherche en éducation, en didactique et en sciences humaines) et sur des savoirs issus de l'expérience, afin d'établir une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves puis de les réguler

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 4 **Les compétences du praticien réflexif**

- 4.1 Au travers d'un portfolio réflexif de développement de l'identité professionnelle, mener une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves, individuellement et avec ses pairs, en s'appuyant sur la recherche et les sciences humaines

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant.e sera capable de décrire, interpréter, évaluer une situation de classe documentée sous la forme d'une vidéo à l'aune des référents travaillés au cours, et de projeter les réflexions sur sa pratique professionnelle.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDD2B09APRATA Analyse des pratiques

45 h / 3 C

### Contenu

Contenus de l'unité d'enseignement

S'approprier les concepts de

- Réflexion et réflexivité

- Pratique réflexive
- Faire la classe
- Analyse réflexive
- Analyse de l'activité et autoconfrontation
- Gestes professionnels
- Expériences d'apprentissage
- Processus de conduite de classe

Le cours se compose de séances en présentiel en grand groupe (volume 1) et de séances en petits groupes (volume 2) visant l'appropriation des concepts travaillés dans le volume 1.

UE à 3 crédits

Volume 1 : 7,5h

Volume 2 : 15h

### **Démarches d'apprentissage**

#### Activités d'apprentissages prévues et méthode(s) d'enseignement

Le cours alternera des exposés théoriques, des discussions en groupes, du travail sur des documents écrits, du travail en autonomie et de l'analyse de vidéos.

#### Mode d'enseignement

Dispositif d'enseignement : Présentiel et travail autonome

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

**Néant**

### **Sources et références**

**Néant**

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Lectures recommandées ou obligatoires et notes de cours

Supports déposés sur l'interface de la Haute école.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Modalités d'évaluation et critères

Examen écrit

Session d'examens de fin de premier quadrimestre (janvier) au terme du Q1

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation		100				100

### **Dispositions complémentaires**

#### Pour l'examen

Possibilité d'apporter des notes manuscrites (longueur max. d'une feuille = 1 recto-verso).

Les étudiants à besoins spécifiques peuvent contacter le titulaire pour définir les modalités.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).